

ARRETE

portant désignation des membres du jury d'examen pour l'année universitaire 2020-2021

Master 2 sélectif - 2ème année Economie (Economics)

Public policy and development

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-45, Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 2018-01 du 13 février 2018, relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en première ou deuxième année de certaines mentions de Master, notamment son article 2,

ARRETE:

Article 1er

Sont nommés pour l'année universitaire 2020/2021, membre du jury d'examen de la session 1

Master 2 sélectif - 2ème année Economie (Economics) parcours Public policy and development

- M. SALEH MOHAMED, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR
- Mme MIQUEL-FLORENSA JOSEPA, MAITRE DE CONFERENCES
- M. SEABRIGHT PAUL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 2

Le jury sera présidé par :

M. SALEH MOHAMED, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 08/10/2020

La présidente de l'Université, Corinne MASCALA